

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Liste des délibérations examinées lors de cette séance par le Conseil municipal,  
conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 19 septembre 2022, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HANNECART, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GRIERE Daniel, Mme FOSTIER Francine, M. LEGRAND Pascal, Adjoint ;

Mme BAUDRY Marie-Fernande, M. ROLAND Paul-Henri, M. CARPENTIER Bernard, Mme LABOUREUR Marie-Claude, Mme DEBIONNE Brigitte, M. VAN VOOREN Valéry, Mme BAYART Nathalie, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme GROULT Mélanie, M. MARIE Serge, Mme HANNAPPE Françoise, M. HERBIN Alain, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Mme CAILLEAUX Christine, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : M. GODIN Jean-Luc (procuration donnée à Mme DOCTOBRE Marie-Christine), Mme DELVALLEE Séverine (procuration donnée à Mme GROULT Mélanie), Adjoint, M. LALLEMAND Serge (procuration donnée à M. MARIE Serge), conseiller municipal.

Madame GROULT Mélanie a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2022 a été approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°2022-043 : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Demande pour ajouter le point suivant : dépenses imputables à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »  
**Approbation à l'unanimité**

## **DELIBERATION N°2022-044 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE « AGENT EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ET SURVEILLANCE CANTINE »**

**Approbation à la majorité des membres présents (22 voix pour et 1 abstention)** pour la création d'un emploi non permanent à temps non complet 22 heures hebdomadaires pour l'entretien des bâtiments communaux.

## **DELIBERATION N°2022-045 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SECRETARIAT DE MAIRIE**

**Approbation à l'unanimité** pour la création d'un emploi non permanent à temps complet pour le secrétariat de mairie.

**DELIBERATION N°2022-046 : DEMANDE DE SUBVENTION CAMVS AU TITRE DU FLA  
« BOUZOUC 2022 »**

**Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N°2022-047 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Approbation à la majorité des membres présents (21 voix pour et 2 abstentions) des ajustements de crédits à effectuer au budget primitif 2022.**

**DELIBERATION N°2022-048 : DENOMINATION DU LOTISSEMENT DE L' « ANCIENNE  
GENDARMERIE »**

**APPROUVE à l'unanimité la dénomination « Résidence Le Flamant », rue des Anglais, pour le lotissement construit par la société PARTENORD sur les parcelles cadastrées section AB n°83, 84 et 85 sur lesquelles se situaient l'ancienne gendarmerie.**

**DELIBERATION N°2022-049 : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE LEGUÉE  
PAR MADAME ASSELIN**

**Adoptée à l'unanimité de charger Maître AZAMBRE, notaire à Aulnoye-Aymeries, de prendre en compte l'opération immobilière la plus adaptée pour une vente rapide de ce bien au profit de la commune.**

**DELIBERATION N°2022-050 : UTILISATION DU NOM DE « JEAN-PIERRE ASSELIN »**

**Adoptée à l'unanimité de donner le nom de « Jean-Pierre ASSELIN » à la rue reliant la rue Wibaille Dupont à la rue de Klotten traversant le nouveau lotissement construit par la société Partenord rue de la Chapelle Saint Michel et l'emprise de la résidence du Moulin à Vent.**

**DELIBERATION N°2022-051 : DEMANDE DE SUBVENTION EVENEMENTIELLE PAR  
L'ASSOCIATION « JUDO CLUB» DANS LE CADRE LA PARTICIPATION D'UN DE SES  
MEMBRES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE**

**Adoptée à la majorité des membres présents (22 voix pour et une abstention) l'attribution d'une subvention événementielle de 284,70 € à l'association « Judo Club ».**

**DELIBERATION N°2022-052 : DEMANDE DE SUBVENTION EVENEMENTIELLE DE  
L'ASSOCIATION B2H DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION D'UNE DE SES  
MEMBRES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE**

**Adoptée à l'unanimité l'attribution d'une subvention événementielle de 364,42 € à l'association « B2H ».**

**DELIBERATION N°2022-053 : CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES DE  
PREVENTION DU CDG 59 PÔLE SANTE AU TRAVAIL**

**Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N°2022-054 : DEPENSES IMPUTABLES A L'ARTICLE 6232 « FETES ET CEREMONIES »**

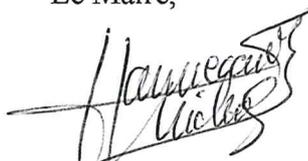
**Adoptée à l'unanimité**

Information sur les décisions de l'exécutif prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

La séance est levée à 20h30.

A Berlaimont, le 27 septembre 2022

Le Maire,



Michel HANNECART

